

Ford Blanquefort : derniers rounds devant la justice ?

[A LA UNE BLANQUEFORT](#)

Publié le 01/07/2019 à 10h27. Mis à jour à 11h29.



Le syndicat CGT a assigné Ford devant le tribunal pour dénoncer l'absence de motifs économiques justifiant la fermeture du site, ici début juin.

PHOTO ARCHIVES FABIEN COTTEREAU

Deux rendez-vous judiciaires cette semaine pour tenter d'infléchir la position du constructeur américain.

Deux décisions de justice sont attendues cette semaine à Bordeaux dans le dossier de Ford Blanquefort. La CGT mène le combat devant les tribunaux pour tenter d'empêcher la fermeture du site girondin, ouvert en 1972. Ceci alors que Ford vient d'annoncer 12 000 suppressions d'emplois et la fermeture de six usines d'ici fin 2020 en Europe. Mardi, le tribunal de grande instance annoncera s'il considère ou non que la fermeture de Blanquefort a été décidée « sans motifs économiques ». Jeudi, c'est la cour d'appel de Bordeaux qui donnera son avis sur une procédure concernant un engagement de Ford à maintenir 1 000 emplois pendant cinq ans.

PSE pas justifié

Dans la première procédure, début juin, à l'audience, la CGT a demandé de reconnaître qu'il n'existait pas de motifs économiques justifiant un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour Blanquefort. Ford avait fait connaître début 2018 sa décision de fermer l'usine. Après de longs mois d'incertitude pour les 872 salariés et le refus par Ford de l'offre de Punch Powerglide, le PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) a été validé en mars. Le syndicat a, par ailleurs, demandé au tribunal de Bordeaux de constater que le refus par Ford de l'offre de Punch était un « abus du droit de propriété » et souhaite que la justice désigne Punch comme repreneur. Le groupe strasbourgeois a toutefois fait savoir qu'il n'était plus intéressé.

Autre rendez-vous, ce jeudi, avec un arrêt de la cour d'appel dans le cadre d'une procédure antérieure à l'annonce de la fermeture de l'usine. Le constructeur automobile a contesté un jugement au civil de 2017 qui estimait que Ford n'avait pas respecté un « engagement unilatéral » à maintenir 1 000 emplois pendant cinq ans à compter de 2013 en échange d'aides publiques. La CGT Ford a également déposé plainte contre l'État devant le Conseil de l'Europe et devant l'Organisation internationale du travail (OIT), pour des entorses supposées aux normes sociales internationales.